

Cours théoriques :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Ces cours se dérouleront selon un calendrier affiché au fur et à mesure dans les locaux de l'école de conduite (45 minutes pour chacun environ) sur un cycle de 9 semaines et selon la fréquentation des cours mis en place. Ils sont animés en présentiel avec un enseignant.

Ces cours sont en sus des séances de QCM organisés par votre école de conduite.

Il pourra être organisé des cours spécifiques (permis à points, remplir un constat à l'amiable....) en supplément de ces cours d'ordre général.

Horaires du secrétariat et des cours théoriques

<u>Le secrétariat est ouvert</u> <u>les :</u> Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00	<u>MARDI</u> : COURS à 18H30
		<u>MERCREDI</u> : COURS à 18H30
		<u>VENDREDI</u> : COURS à 18H30
Samedi	de 9H00 à 12H00	